



Rapport sur l'exercice des droits de vote Exercice 2017

Ce document présente les conditions dans lesquelles les gérants OPC de Montpensier Finance ont exercé, au cours de l'année 2017, les droits de vote attachés aux titres détenus par les OPC dont elle assure la gestion.

1. Organisation de l'exercice des droits de vote

Selon le document « politique de vote » défini par Montpensier Finance, les gérants procèdent à l'analyse des résolutions et décident des votes.

Les gérants nous ont indiqué avoir généralement suivi les recommandations sur le gouvernement d'entreprise publiées par ISS Governance, et/ou par l'AFG dans le cadre de son programme de veille de gouvernement d'entreprise.

2. Exercice des droits de vote

Les gérants exercent les droits de vote détenus par les OPC qu'ils gèrent selon plusieurs critères complémentaires, et sous réserve d'avoir reçu du dépositaire l'information nécessaire afin de participer au vote.

Seuils de détention de titres et Nationalité de l'émetteur :

Les gérants doivent voter obligatoirement aux assemblées générales des sociétés dans lesquelles les OPC détiennent au minimum :

- nombre de droits de vote détenus : 1.5 % des droits de vote de la société, quelle que soit la nationalité de l'émetteur.

En tout état de cause, dans le cadre de la mise en œuvre des principes de l'investissement responsable, il est recommandé aux gérants de voter au plus grand nombre d'Assemblées pour lesquelles ils estiment disposer des éléments d'information nécessaires afin de participer au vote (l'exemption concerne notamment les AG pour lesquelles les gérants auraient des doutes sur la traduction des résolutions).

Le périmètre a porté sur 254 sociétés, dont 68 sociétés françaises.

Vote effectif aux AG :

AG / Zones géographiques	Nombre total d'AG	Nombre d'AG votées	Pourcentage d'AG votées
France	145	141	97%
Hors France	363	348	96%
Total	508	489	96%

Le nombre total d'assemblées générales est obtenu à partir du nombre d'OPC convoqués à chacune des assemblées générales.

Répartition des résolutions :

Résolutions / Zones géographiques	Total résolutions votées	Vote « pour »	Vote « contre »	« abstention »
France	3115	2433	682	0
Hors France	4425	4053	342	30
Total	7540	6486	1024	30

3 Les principes de la politique de vote

Conformément à la déontologie, les gérants exercent leurs fonctions en toute indépendance, notamment vis à vis des émetteurs, et dans l'intérêt exclusif des porteurs.

Les gérants n'ont pas indiqué avoir rencontré de cas dans lesquels ils ont estimé ne pas pouvoir respecter les principes fixés dans le document « politique de vote ».

4 Les conflits d'intérêts

Les gérants n'ont pas signalé au RCCI de conflit d'intérêt potentiel durant l'année 2017.

5 Le mode d'exercice des droits de vote

Les gérants ont exercé les droits de vote attachés aux actions détenues dans les portefeuilles des OPC qu'ils gèrent, par correspondance, via l'outil Broadridge spécifiquement mis à disposition par l'intermédiaire du dépositaire.

Les gérants n'ont pas signalé avoir eu recours au vote par procuration, ou pouvoirs au président.

Un gérant a indiqué avoir voté lors de sa présence à l'Assemblée Générale de 0 société. Ces votes ont été pris en compte dans le présent rapport.